



Cahier des résolutions

Section

Programmes gouvernementaux

Cahier des résolutions – Congrès 2015

Cahier des résolutions	1
Section	2
Résolution 1	3
Résolution 2	4
Résolution 3	5
Résolution 4	6
Résolution 5	7
Résolution 6	8
Résolution 7	9
Résolution 8	10
Résolution 9	11
Résolution 10	12
Résolution 11	13
Résolution 13	14

Résolution 1

Selon la Fédération des chambres de commerce du Québec, la coexistence au Québec des deux agences chargées de l'administration fiscale, Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada, représente un dédoublement qui coûterait entre quatre et cinq cents millions de dollars par année.

Au poids du dédoublement fiscal pour l'administration publique, il faut ajouter celui pour les contribuables. Les particuliers et les sociétés doivent remplir deux déclarations de revenus, traiter avec deux agences en cas de vérification ou de contestation. Ce temps passé à nous conformer à deux séries d'obligations fiscales pourrait être mieux employé, notamment par les petites entreprises.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à fusionner ces deux agences pour réduire les dépenses de l'État de quatre cents millions de dollars et pour simplifier la vie des contribuables.

Proposé par la commission politique

Résolution 2

Hydro-Québec

Avant d'augmenter les tarifs d'électricité comme le propose la Commission Godbout, il y aurait lieu de prendre les mesures nécessaires pour augmenter la productivité d'Hydro-Québec. Il est également impératif que le gouvernement cesse d'utiliser cette société d'État pour distribuer des subventions.

Hydro-Québec pourrait réduire ses frais d'exploitation de **700 millions de dollars** par année en atteignant un niveau de productivité égal aux entreprises comparables du secteur privé, ce qui augmenterait d'autant son bénéfice.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à prendre les mesures nécessaires pour réduire les dépenses d'exploitation de 700 millions de dollars sur une période de six ans

Proposé par la commission politique

Résolution 3

Une augmentation de 25 % du taux d'efficacité d'Hydro-Québec dans la gestion de ses investissements réduirait à terme ses dépenses d'amortissement et ses paiements d'intérêt **d'un milliard de dollars** par année, ce qui se traduirait par une hausse équivalente de son bénéfice annuel. Comme on le fait déjà en Ontario, un gouvernement du Parti conservateur du Québec mettra Hydro-Québec en concurrence avec le secteur privé pour la réalisation de ses projets majeurs d'infrastructure. Ceci se traduira par une hausse progressive de son bénéfice annuel d'un milliard de dollars.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à mettre Hydro-Québec en concurrence avec le secteur privé pour la réalisation de ses projets d'infrastructure afin d'augmenter progressivement, suivant un échéancier rapide et réaliste, le bénéfice annuel d'un milliard de dollars.

Proposé par la commission politique

Résolution 4

Favoriser l'interdisciplinarité pour les soins de première ligne

Résolution 5

Demander à la SODEC d’aller chercher une partie de son financement dans le secteur privé

La SODEC est présentement financée à 100% par l’argent des contribuables. À titre d’exemple, son pendant fédéral dans l’industrie du disque, Musicaction, ne reçoit qu’une partie de son financement sous la forme de subventions du gouvernement fédéral, et doit aller chercher le reste auprès de l’entreprise privée. Imposer le même modèle de financement à la SODEC serait une excellente façon de s’assurer que les deniers publics ne serviront pas exclusivement à financer des productions de cinéma d’auteur que peu de Québécois n’iront voir ou des albums d’auteurs-compositeurs-interprètes que peu de Québécois achèteront et écouteront.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec transformera la SODEC en organisation à but non-lucratif (OSBL) privée et diminuera les subventions publiques à cet organisme pour laisser le secteur privé y contribuer davantage. De plus, la contribution du Gouvernement du Québec à la SODEC deviendra proportionnelle aux sommes d’argent que celle-ci a recueillies dans le secteur privé.

Proposé par la commission politique

Résolution 6

Abolition de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre

La « chaîne du livre », une structure établie en 1981 en vertu de la loi 51 (ou Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre), définit les obligations de chaque maillon de la chaîne et la part des bénéfices qui revient à chacun : qui doit s'approvisionner où, qui peut vendre quoi, quand, à qui. Ce cadre législatif est un véritable carcan pour l'industrie du livre au Québec, et il est grand temps de la moderniser en la libéralisant.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec abolira la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre afin de libéraliser la commercialisation des livres et favoriser l'essor de ce secteur de l'économie québécoise.

Proposé par la commission politique

Résolution 7

Un gouvernement conservateur abrogera la Loi qui oblige notamment les écoles à acquérir les livres et manuels scolaires au prix fort auprès de librairies agréées, afin de favoriser la concurrence et la baisse des coûts d'acquisition.

Proposé par la commission politique

Résolution 8

Afin de permettre une concurrence avec les grandes écoles de musique du monde et permettre plus de flexibilité dans l'embauche de professeurs.

Un gouvernement conservateur va s'assurer que les conservatoires de musique et d'art dramatique soient convertis en établissements à charte comme les universités.

Proposé par la commission politique

Résolution 9

Un gouvernement conservateur abolira entièrement le cours d'éthique et culture religieuse, et remplacera ce cours par un cours d'éducation citoyenne pour mieux préparer les jeunes à la vie adulte.

Proposé par la commission politique

Résolution 10

Un gouvernement conservateur va revoir la mission et la pertinence de la SEPAQ.

Proposé par la commission politique

Résolution 11

Un gouvernement conservateur ramènera le programme de remplacement des prestations pour les gens atteints d'une contrainte sévère et permanente à l'emploi par une rente permanente sans pénalité (par exemple si on a un conjoint, un emploi à temps partiel ou un héritage).

Proposé par la commission politique

Résolution 13

Un gouvernement conservateur s'engage à réaliser, en PPP, les travaux d'infrastructure nécessaires afin d'améliorer la fluidité de la circulation.

•

Proposé par la commission politique